

## PROSPECTUS SIMPLIFIE DU FCP BNP PARIBAS ETHEIS

### A. PARTIE STATUTAIRE

#### 1 - PRESENTATION SUCCINCTE

<b><u>DENOMINATION</u></b> :	<b>BNP PARIBAS ETHEIS</b>
<b><u>FORME JURIDIQUE</u></b> :	Fonds Commun de Placement de droit français
<b><u>COMPARTIMENTS</u></b> :	Non
<b><u>NOURRICIER</u></b> :	Non
<b><u>SOCIETE DE GESTION</u></b> :	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
<b><u>DELEGATAIRE DE LA GESTION COMPTABLE</u></b> :	BNP PARIBAS ASSET SERVICING
<b><u>DELEGATAIRE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE</u></b> :	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT
<b><u>DEPOSITAIRE</u></b> :	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
<b><u>COMMISSAIRE AUX COMPTES</u></b> :	KPMG AUDIT
<b><u>COMMERCIALISATEUR</u></b> :	BNP PARIBAS et les sociétés du groupe BNP PARIBAS

#### 2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**CLASSIFICATION** : Actions Internationales

**OBJECTIF DE GESTION** :

L'objectif de gestion du fonds est d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, une performance proche de celle du « FTSEurofirst 300 », par une gestion active en investissant sur des valeurs présentant des perspectives de valorisation attrayantes, intégrant dans leur fonctionnement des critères de bonne gouvernance et/ou de développement durable et éligibles au Plan d'Epargne en Actions « PEA ».

**INDICATEUR DE REFERENCE** :

L'indicateur de référence « FTSEurofirst 300 » est composé des 300 plus fortes capitalisations boursières européennes. Libellé en euro, il est calculé par FTSE, dividendes réinvestis, sur les cours de clôture des valeurs le constituant.

**STRATEGIE D'INVESTISSEMENT** :

**1. STRATEGIE ET ACTIFS PRINCIPAUX UTILISES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION :**

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active fondée sur une approche systématique et disciplinée de la sélection de valeurs alliant recherche financière, recherche extra-financière et analyse quantitative dans un univers de recherche et d'investissement plus large que celui de l'indice de référence.

La recherche financière et extra-financière s'appuie sur des équipes d'analystes qui effectuent des visites de sociétés afin d'obtenir des informations pertinentes sur l'activité, la stratégie et les perspectives de croissance des entreprises. La recherche extra-financière est basée sur l'étude de critères couvrant le gouvernement d'entreprise, l'environnement et la dimension sociale.

L'analyse quantitative consiste à classer les sociétés à partir de ratios établis sur la base du consensus du marché.

Le gérant de portefeuille est responsable de la construction finale du portefeuille. Il prend les décisions d'investissement en respectant les principes stricts de contrôle du risque et privilégie les valeurs de qualité qui sont sous-valorisées par rapport à leurs perspectives bénéficiaires et intègrent dans leur fonctionnement des principes de bonne gouvernance et de développement durable. L'objectif est d'obtenir une performance de gestion principalement par le choix des valeurs et sans recours à des techniques synthétiques de surexposition.

L'OPCVM est éligible au Plan d'Epargne en actions « PEA » et en conséquence maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA.

Pour répondre à la politique de gestion ainsi définie, le fonds est essentiellement investi dans des titres de sociétés de tous secteurs, de grande, moyenne et petite capitalisation, émis sur les marchés d'un ou de plusieurs pays européens, qui, tout en présentant des perspectives de valorisation attrayantes, respectent dans leur fonctionnement des critères de responsabilités sociale et/ou de développement durable. Le degré d'exposition minimum de l'OPCVM aux marchés d'actions est de 90%.

Pour dynamiser sa gestion, l'OPCVM peut intervenir sur les marchés à terme réglementés et/ou de gré à gré, français et/ou étrangers et ainsi recourir aux « futures », options, achat / vente de devises à terme et swaps actions. Ces instruments seront utilisés en couverture dans le cadre de la gestion des risques d'actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de change, et/ou pour compléter l'exposition au marché des actions. De même, il peut investir sur des bons de souscription ou obligations convertibles, de façon complémentaire, pour accentuer une exposition à une valeur identifiée comme attrayante fondamentalement. La limite d'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100% de l'actif net de l'OPCVM.

## **2. INVESTISSEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Pour la gestion de sa trésorerie ou répondre à un besoin spécifique de gestion, l'OPCVM pourra :

- investir sur des instruments du marché monétaire à faible sensibilité (titres de créance négociables et/ou par l'intermédiaire d'OPCVM monétaires).
- investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens conformes à la directive et de fonds d'investissement de tous types de classification.
- avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.
- recourir, dans la limite de 10% de son actif, aux emprunts de titres et aux prises en pension par référence au code monétaire et financier
- recourir dans la limite de 100% de son actif aux mises en pension, aux prêts de titres par référence au code monétaire et financier.

## **PROFIL DE RISQUE :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le fonds est classé « Actions Internationales ».

1/ Le fonds comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés d'actions européens, et dans une très faible mesure des risques liés à ses investissements sur les marchés monétaires. Les marchés Actions peuvent présenter de fortes amplitudes de mouvement à la hausse ou à la baisse. En cas de baisse de ces marchés, la valeur liquidative de l'OPCVM pourra diminuer.

L'OPCVM présente un risque de change pour le résident de la zone euro, pouvant être couvert en tout ou partie par le recours aux instruments dérivés.

2/ L'investisseur est averti que la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

**SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE :**

Tous souscripteurs. Fonds destiné principalement aux personnes physiques et morales.

Compte tenu des instruments utilisés et des stratégies mises en œuvre, ce fonds s'adresse aux investisseurs qui souhaitent obtenir un gain supérieur à celui d'un rendement monétaire par le biais d'un investissement sur les marchés des actions, tout en en acceptant le risque. Leur démarche privilégie les titres de sociétés socialement responsables.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et à l'horizon de cinq ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

**DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE :** Cinq ans

**3 - INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS, LES FRAIS ET LA FISCALITE**

**COMMISSIONS ET FRAIS :**

**COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Définition générale : les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

COMMISSIONS A LA CHARGE DE L'INVESTISSEUR PRELEVEES LORS DES SOUSCRIPTIONS ET DES RACHATS	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM
COMMISSION DE SOUSCRIPTION MAXIMUM NON ACQUISE A L'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	. 2 % pour les souscriptions inférieures à 30.000 euros . 1,00 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 30.000 euros et inférieures à 150.000 euros . 0,75 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 150.000 euros et inférieures à 800.000 euros . 0,50 % pour les souscriptions supérieures ou égales à 800.000 euros
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ACQUISE A L'OPCVM	/	Néant
COMMISSION DE RACHAT NON ACQUISE A L'OPCVM	/	Néant
COMMISSION DE RACHAT ACQUISE A L'OPCVM	/	Néant

**FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION :**

Définition générale : ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur-performance : celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé son objectif de performance. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la Partie B du prospectus simplifié.

FRAIS FACTURES A L'OPCVM	ASSIETTE	TAUX / BAREME DE L'OPCVM
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION MAXIMUM (TTC)</b> <i>(incluant tous les frais, hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou des fonds d'investissement)</i>	Actif net par an, déduction faite des OPCVM	1,50 %
<b>COMMISSION DE SUR-PERFORMANCE (TTC)</b>	/	Néant
<b>COMMISSIONS DE MOUVEMENT MAXIMUM (TTC)</b>	Montant de chaque transaction	OPCVM valeurs françaises : néant OPCVM valeurs étrangères : néant Actions françaises : 0,48 % (minimum : 240 euros) Actions étrangères zone OCDE : 0,48 % (minimum : 240 euros) Actions étrangères hors OCDE : 0,36 % (minimum : 240 euros)
	Forfait par lot	Futures : 12 euros
	Sur primes	Options : 0,72 %
	Montant forfaitaire	TCN : 60 euros Pensions : 60 euros
	Montant forfaitaire lors du montage	Swap : 360 euros

**PRESTATAIRES HABILITES A PERCEVOIR DES COMMISSIONS DE MOUVEMENT ET CLE DE REPARTITION**

Pour l'année 2005 : Société de Gestion (62,83%), dépositaire (3,13%), intermédiaires (34,04%).

**REGIME FISCAL :**

**DOMINANTE FISCALE :** Fonds éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA)

**AVERTISSEMENT :** selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

**4 - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL**

**CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT :**

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Ils peuvent porter sur un nombre entier de parts ou sur une fraction de part, chaque part étant divisée en millièmes.

Les demandes reçues le samedi sont centralisées le premier jour ouvré suivant.

**ORGANISME DESIGNE POUR CENTRALISER LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS :** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.

**DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**

Dernier jour de bourse du mois de septembre. Premier exercice : dernier jour de bourse du mois de septembre 2003.

**AFFECTATION DES RESULTATS :**

Capitalisation pour les parts « C » et distribution annuelle pour les parts « D ».

Comptabilisation des intérêts selon la méthode des intérêts encaissés.

**VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE :**

**Parts « C » :** la valeur liquidative d'origine est égale à la valeur liquidative de la part « D » à la date du 15 mars 2006.

**Parts « D » :** 200 euros.

**DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

Quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext).

**LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE :**

Agences de BNP PARIBAS et sur le site Internet « [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) ».

**DEVISE DE LIBELLE DES PARTS :** Euro

**TABLEAU RECAPITULATIF DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES PARTS**

Parts	Code ISIN	Affectation des résultats	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Fractionnement des parts	Montant minimum des souscriptions
Parts « C »	FR0010302398	Capitalisation	EURO	Tous souscripteurs Principalement personnes physiques	Un millième	Un millième de part
Parts « D »	FR0010028969	Distribution	EURO	Tous souscripteurs Principalement personnes physiques	Un millième	Un millième de part

**DATES D'AGREMENT ET DE CREATION :**

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (ex-COB) le 16 avril 2002. Il a été créé le 15 mai 2002.

**5 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuel et périodique sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

BNP Paribas Asset Management - Service Marketing & Communication  
5, avenue Kléber – 75116 PARIS

Ces documents sont également disponibles sur le site Internet « [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) ».

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire auprès des agences BNP PARIBAS.

Le site de l'AMF « [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) » contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

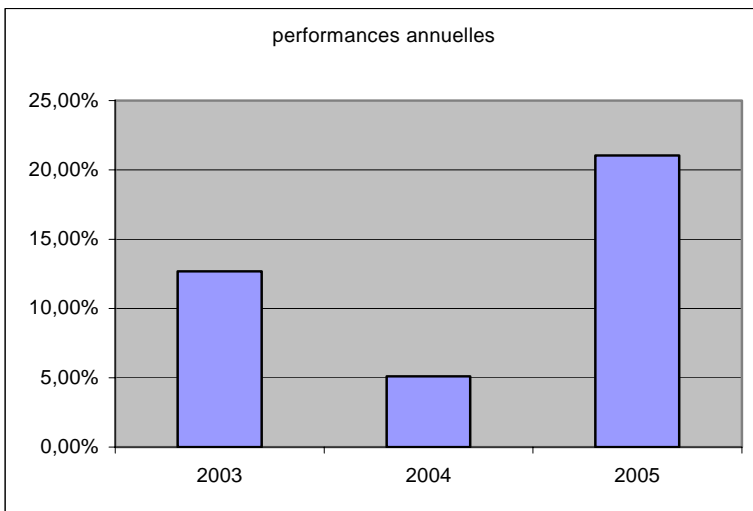
**Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.**

**DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS SIMPLIFIE : 15 mars 2006**

**B. PARTIE STATISTIQUE**

**FCP BNP PARIBAS ETHEIS**

**PERFORMANCES DU FCP AU 31 DECEMBRE 2005**



PERFORMANCES ANNUALISEES	1 AN	3 ANS	5 ANS
<b>OPCVM</b>	21,05 %	12,75%	-
<b>INDICE DE REFERENCE (1)</b>	26,19 %	17,85%	-

**AVERTISSEMENT**  
 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.  
 Elles ne sont pas constantes dans le temps.

(Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis, le cas échéant)

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- (1) composition de l'indice de référence : 100% FTSE EUROFIRST 300 (RI) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2005. Auparavant l'indicateur de référence était composé de 100% MSCI Europe (NR).